

L'ECOLE DES FEMMES de Molière

Mise en scène de Robin Renucci

24 juin > 22 août

Une édition qui s'inscrit dans un moment historique : le quadri-centenaire de la naissance de Madame de Sévigné. Pour cette 39ème édition, le Département de la Drôme a confié la création à Robin Renucci, directeur de La Criée, théâtre national de Marseille. Comédien et metteur en scène engagé, profondément attaché à la transmission et au service des textes, il investira le château avec cette œuvre à propos, faisant la part belle à la condition femmes au siècle de la marquise, qui elle-même a si bien incarné cet esprit de liberté et d'émancipation féminine à travers ses écrits et ses pensées. Le projet artistique porté par Robin Renucci fait le choix d'une langue pleinement assumée, fidèle à la puissance du vers classique, tout en recherchant une adresse directe au public d'aujourd'hui. Dans l'architecture majestueuse du château, la mise en scène exploitera les perspectives, les hauteurs et la force minérale du lieu pour mettre en tension enfermement et ouverture, autorité et désir, ordre social et vitalité de la jeunesse.



Calendrier des représentations et Tarifs

L	M	M	J	V	S	D	
Juin							
		24	25	26	27	-	
29	30						
		~	~	~	~	~	
Juillet							
		1	2	3	4	-	
-	-	-	-	-	-	-	
13	14	15	16	17	18	-	
-	21	22	23	-	-	-	
27	28	29	30	31			
		~	~	~	~	~	
Août							
					1	-	
3	4	5	6	7	8	-	
10	11	12	13	14	15	-	
-	18	19	20	21	22	-	
		~	~	~	~	~	

Tarif ATSCAF DROME-ARDECHE: 23 € (vendu uniquement au château)
à partir de 20 adultes sur une ou plusieurs représentations pour les CSE et Associations

Tarif réduit : 19 €
12 à 17 ans, étudiants de moins de 25 ans, titulaires Clefs des Châteaux, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap (justificatif de moins de 6 mois)

Tarif enfant : 10 €
3 à 11 ans > justificatif d'âge. Les enfants de moins de 3 ans ne seront pas accueillis

NB : Les tarifs réduits et enfants sont soumis à présentation d'un justificatif à l'entrée du château > **Le responsable des réservations doit en informer les spectateurs et s'assurer de la validité des justificatifs.**

Tarif plein : 26 €

Petite restauration au Café Louis-Provence

« Panier-Terroir » garni de produits locaux
A déguster sous les arbres dans le jardin du château
Tarif indicatif de 25 € pour 2 personnes - Sans réservation – Accueil à partir de 19h15



L'organisateur se réserve le droit de refuser les retardataires, sans qu'il ne soit procédé à aucun report ni remboursement

Le placement est numéroté. Les places sont attribuées directement par le système de la billetterie de Grignan. L'atscaf ne choisit pas les places.

Pour permettre aux membres d'une famille d'être regroupés dans les gradins, il est impératif que toutes les places souhaitées soient commandées en même temps, y compris celles payables par carte Top Dép'art* ou Pass Région**.

Personnes à mobilité réduite > Il est important de signaler dès la commande, les personnes en fauteuil et/ou à mobilité réduite.

PAIEMENT

> Attention : si le collégien est absent, la place adulte devra être payée par le spectateur.

*Carte Top Dép'art

Le Département de la Drôme offre aux collégiens drômois la possibilité d'assister à une représentation des Fêtes nocturnes, accompagnés d'un adulte > 1 carte = 2 places offertes (1 collégien + 1 adulte).

Exemple pour 4 personnes dont 1 collégien > 2 places (1 collégien + 1 adulte) seront payées par le Département.

> remplir et envoyer la grille prévue à cet effet en même temps que la réservation, avec n° de la carte ou du QR Code + Nom, Prénom et date de naissance du collégien.

**Carte Pass Région

La Région Auvergne-Rhône-Alpes offre différents avantages à ses lycéens via la carte *Pass Région* > La place du lycéen pour les Fêtes nocturnes peut être payée avec cette carte, dans la limite de son *Crédit Spectacle vivant*.

> remplir et envoyer la grille prévue à cet effet, en même temps que la réservation, avec le n° de la carte et le code d'utilisation (4 chiffres). Ce code est généré par le lycéen sur son espace personnel.

ANNULATION

En cas d'annulation par les châteaux de la Drôme avant la moitié du spectacle, les remboursements seront faits exclusivement par virement, au CSE ou à l'association > merci de nous communiquer un document RIB IBAN.